

Conditions de location

Conditions générales de vente du gîte. En signant le présent contrat de location vous acceptez nos conditions générales de vente.

Article 1 - Durée du Séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 40% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée sur le contrat.

Un exemplaire du contrat est à conserver par le client.

le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, télécopie ou e-mail, adressé au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer du gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde du séjour.

b) si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

c) report du séjour : vous avez la possibilité de reporter les dates de votre séjour sans perte de l'acompte (suivant disponibilité). Pour ce faire, la demande doit être adressée au moins 15 jours avant la date prévue du séjour. passé ce délai, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Article 4 – Annulation par le propriétaire : le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - Départ : 11 heures en nuitée semaine / 12 heures en nuitée week-end.

Article 7 – Règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8– Taxe de séjour : la taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Article 9 - Animaux domestiques : Les animaux ne sont pas acceptés.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution: a l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat, est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

Article 11 - utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux. Chaque locataire prendra soin de ne pas perturber la quiétude des lieux. En cas d'abus, le propriétaire se réserve le droit de demander le départ, immédiat, des locataires sans remboursement d'aucune sorte.

Article 12 - capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - les locataires ne doivent pas pénétrer dans les endroits privés ou signalés dangereux. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Article 15 - il est STRICTEMENT INTERDIT de FUMER à l'intérieur des gîtes.

Article 16- le locataire est responsable du matériel de bien-être qu'il utilise dans le gîte. Il est impératif de lire et de respecter les consignes d'utilisation.

Article 17 -Vous devez faire et ranger votre vaisselle (même en cas de commande d'un menu traiteur), le réfrigérateur doit être vidé et propre lors de votre départ; Nous demandons à nos locataires de respecter les lieux et le personnel qui met tout en œuvre pour vous louer des locaux propres. Si les lieux sont rendus dans un état inacceptable et irrespectueux, un supplément ménage de 80.00 euros sera facturé et la caution rendue que lorsque ce supplément sera réglé.